

CONSOLIDER LE DOCTORAT

Les jeunes chercheurs, à savoir les doctorants et nouveaux docteurs, sont devenus au cours des 15 dernières années l'essentiel des « forces vives » des unités de recherche. Le déroulement du doctorat a lui-même beaucoup évolué mais ce processus n'est pas achevé. Pour y parvenir, les recommandations qui suivent s'inscrivent dans le respect des principes énoncés par la [Charte européenne du chercheur et le Code de conduite pour le recrutement des chercheurs](#) (2005). De plus, sur un certain nombre de points, elles approfondissent les dispositions formalisées par la [Charte des thèses](#) en 1998.

Le doctorat est une **expérience professionnelle**, qui consiste en un travail de recherche novateur, encadré par un directeur de recherches doctorales, au sein d'une unité de recherche. Il se conclut par la rédaction d'une thèse qui constitue la validation d'un travail scientifique ayant permis la construction et l'acquisition de savoirs, de savoir-faire et d'outils méthodologiques, valorisables dans l'ensemble du tissu socio-économique. Pour accompagner ce changement et faire évoluer les mentalités, une attention particulière doit être portée au **vocabulaire**. Continuer à parler d'« études doctorales », d'« étudiants en thèse », de « bourses », de « stages », etc., contribue à prolonger la négation du caractère professionnel de l'activité de recherche des jeunes chercheurs.

L'enjeu principal du doctorat est d'apporter à notre société les compétences humaines nécessaires pour un développement fondé sur la connaissance, compétences acquises par les chercheurs durant leur doctorat. Il s'agit notamment de la gestion de la complexité et de l'incertitude, et à la capacité d'inventer des solutions adaptées à de nouveaux problèmes. De telles compétences sont utiles à la plupart des secteurs de l'économie et de la société.

Un doctorat se conduit comme un **projet**, sans se réduire aux seules préparation et rédaction d'une thèse. Et pour accomplir la triple ambition de haute qualité scientifique, d'une bonne intégration dans les unités de recherche et de la reconnaissance de l'expérience doctorale sur le marché du travail, il importe d'accorder une attention particulière à la définition des projets de recherche doctoraux. Quel que soit le contexte scientifique, cette définition – dont la vérification de la qualité incombe aux Écoles doctorales – doit inclure :

- Une **problématique de recherche innovante** correctement **intégrée à la politique scientifique** et aux compétences de l'unité de recherche qui propose le projet, dont la **faisabilité** correspond aux exigences d'un doctorat.
- Un ensemble de **moyens techniques et financiers** pour garantir l'avancement de travail (incluant la rémunération à plein temps du candidat tout le long du projet).
- Un chercheur expérimenté pour la supervision globale du projet.
- Un profil du candidat recherché.

Le **directeur de recherches doctorales** est responsable de l'élaboration et du suivi du projet de recherche et accompagne le développement du projet professionnel du chercheur en début de carrière, de sorte qu'il doit être à la fois un **chef de projet** et un **coach**. Parallèlement, considérer le doctorat comme une expérience professionnelle a pour conséquence de **passer à une logique de recrutement** (et non plus d'inscription à la préparation d'un diplôme) dont les étapes doivent être formalisées.

Désormais définies comme des fédérations d'unités de recherche, les écoles doctorales doivent assurer le suivi des procédures de recrutement des doctorants, le suivi de la qualité du déroulement des recherches doctorales, celui de la mise en œuvre du projet personnel et professionnel des doctorants et celui de leur poursuite de carrière, et enfin participer à la politique de coopération scientifique internationale de l'établissement de rattachement. Et pour cela, la mutualisation des moyens doit être encouragée.

Enfin, le doctorat étant une expérience professionnelle, toute action de formation doit être considérée et organisée comme de la formation continue ou permanente.

Actions de l'ANDès

- Guide des financements de la recherche
- Développement et renforcement de liens et de mobilités entre les sphères professionnelles académique et extra-académique (notamment par des parrainages de doctorants par des seniors en entreprise)
- Propositions pour la reconnaissance de l'expérience doctorale dans les conventions collectives et l'aménagement des voies d'accès aux hautes fonctions publiques pour les ouvrir aux docteurs
- Contribution à un projet d'annuaire national des docteurs